

# INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE

Etablissement public institué par la loi du 9 août 1963  
AVENUE DE TERVUREN 211 - 1150 BRUXELLES

---

## Service soins de santé

Circulaire O.A. n° 2003/189

Bruxelles, le 13 mai 2003

62/ 459

63/ 441

### **Concerne : Instructions comptables et statistiques relatives aux prestations de santé**

Ci-joint, nous vous communiquons les adaptations des instructions comptables et statistiques qui résultent de l'arrêté royal du 27 mars 2003 (Moniteur Belge du 31 mars 2003), modifié par l'arrêté royal du 27 mars 2003 (Moniteur Belge du 29 avril 2003) et modifié par l'arrêté royal du 29 avril 2003 (Moniteur Belge du 29 avril 2003) modifiant l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Les présentes modifications sont applicables à partir du **1<sup>er</sup> avril 2003**.

Le Fonctionnaire Dirigeant,



F. Praet,  
Directeur général.

Adaptations suite à l'A.R. du 27 mars 2003 (M. B. du 31 mars 2003), modifié par l'A.R. du 27 mars 2003 (M. B. du 29 avril 2003)  
et modifié par l'A.R. du 22 avril 2003 (M. B. du 29 avril 2003)

| Article | Libellé + numéros de code de la nomenclature | Documents C | Documents N |
|---------|--|-------------|-------------|
|---------|--|-------------|-------------|

14, e)

Chirurgie thoracique

Nouveaux codes de la nomenclature :

227570 - 227581

} 5415 - 5416 - 5417  
 5418 - 5419

25

34 Prestations interventionnelles percutanées sous contrôle d'imagerie médicale

Nouveaux codes de la nomenclature :

589470 - 589481

} 4425 - 4426 - 4427  
 4428 - 4429

51